III. Les "Associés" ont part, chaque semaine, au mérite d'une heure passée en adoration par la Communauté devant le St Sacrement exposé.

IV. Chaque jour des prières spéciales sont dites à la suite de la bénédiction du T. S. Sacrement pour les membres de l'Association.

> Approuvé, Montréal, le 26 Mars 1909 Paul, Arch. de Montréal.

## NOTRE PRIME CETTE ANNEE

Comme les trois dernières années no re prime sera une offrande de 417 Messes.

Que vous offrir de mieux, chers abonnés. Vous connaissez tous

la valeur du Saint Sacrifice de la Messe.

En effet, quoi de plus grand, de plus divin, de plus sanctifiant qu'une messe? C'est le sang de Jésus qui coule à flots pressés sur nos âmes pour les purifier. Par la Sainte Messe, nous obtenons les mêmes faveurs que si nous eussions été présents à la mort sanglante de Jésus, au Calvaire. Après la Consécration, Jésus est aussi réellement présent sur l'autel qu'il l'était dans l'étable de Bethléem, à sa Naissance la nuit de Noel.

La Sainte Messe nous procure des faveurs sans nombre et nous croyons vous être agréable en vous offrant ce qu'il y a de plus beau

et de plus grand comme prime eucharistique.

Quelle consolation pour chacun de vous de pouvoir se dire: ce matin une messe, est dite à mes intentions. C'est plus que suffisant pour faire renaître la joie au foyer, pour donner la force de porter sa croix de chaque jour à la suite de Jésus, sur qui repose toujours le poids le plus lourd.

Nous comptons que vous voudrez nous continuer votre abonne-

ment et nous vous en remercions à l'avance.

## ACTIONS DE GRACES AU VENERABLE PERE EYMARD

Montréal; Remerciement au Vén. P. Eymard pour faveur obtenue, Mme B.—Faveur obtenue après promesse de publier, Mme A. D.

Kamouraska; Une guérison obtenue. Mme A. P. Vallée.

Saint Samuel; Soulagement dans une maladie par l'intercession du Vén. P. Eymard, Mlle R. A. Rancourt. Sainte-Rose; Faveur obtenue par l'intercession du Vén. P. Eymard, Une Abonnée.

West Berkshire V. T.; Santé retrouvée après avoir porté l'image du Vén. P, Eymard, G. B.